

Nouvelle Convention Collective Nouvelles classifications !



Chez Alstom, le déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie est entré dans sa phase finale avec la communication, à tous les salariés, des fiches descriptives d'emploi et des classifications associées qui seront effectives au 1^{er} janvier 2024.

Les différentes craintes annoncées en comité central, par FO notamment, quant aux méthodes choisies par la direction pour procéder à ce déploiement se sont une nouvelle fois confirmées.

Exemple de cotation :

Référentiel paritaire d'analyse des emplois

Classe	Qualifications requises	Compétences	Activités	Conditions	Environnement	Contraintes
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						

Vous souhaitez obtenir de l'aide dans la compréhension de vos courriers, de votre fiche emploi, du niveau retenu, de votre classification, ou pour formuler vos demandes de précisions ou de réclamations aux hiérarchiques, ...

Vos représentants FO, formés sur le passage à cette nouvelle convention collective unique, proposent leur aide à l'ensemble des salariés au cours d'une permanence :

**Le jeudi 2 novembre 2023 en salle CSE
DE 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H00.**

Vos représentants FO au CSE: Bénédicte Boinot, Steve Bugnet (secrétaire adjoint CSE, Délégué syndical central adjoint FO), Cédric Clervaux, Philippe Gaudot, Christophe Boissier (CSSCT), Jean-Paul De Almeida, Jean-Luc Blaison (délégué syndical FO), Laurent Brocard (représentant syndical FO au CSE).